



ARRETE N° 2022 - PG - 037
LISTE D'APTITUDE DU GRADE DE
REDACTEUR TERRITORIAL ET DE
REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2022

Le Président du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles 523-1 et 523-5,

Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 16,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de Fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, et notamment l'article 4-2°, 6-2° et 9,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et notamment les articles 8 et 27,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 5 novembre 2020 procédant à l'élection du Président du centre de gestion d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté n° 2020-PG-090 du 17 décembre 2020 portant lignes directrices de gestion pour la promotion interne auprès du centre de gestion d'Eure-et-Loir 28,

Vu l'arrêté n°2021-PG-075 fixant la date limite de dépôts des dossiers de candidatures pour la promotion interne 2022 pour accéder aux cadres d'emplois de catégorie A et B au 25 mars 2022,

Considérant que 3 recrutements dans le cadre d'emplois des rédacteurs ouvrent droit à une nomination au titre de de la promotion interne,

Considérant qu'au regard du nombre de recrutements dans ce cadre d'emploi, 9 nominations au titre de la promotion interne est possible au titre de l'année 2022,

Considérant que 50 candidats ont été proposés par leurs employeurs à la promotion interne dont 48 pour rédacteur territorial et 2 pour rédacteur principal de 2^{ème} classe,

Considérant que 43 candidats pour rédacteur territorial et 1 candidat pour rédacteur principal de 2^{ème} classe proposés ont été jugés recevables et remplissent les conditions fixées aux articles 8, 27, et 16 des décrets et aux lignes directrices de gestion précités,

Considérant que le Président du centre de gestion d'Eure-et-Loir a, pour dresser la présente liste d'aptitude, procédé à l'examen de ces dossiers conformément à ses lignes directrices de gestion,

ARRETE :

ARTICLE 1 : En application de l'article 523-5 du code général de la fonction publique et de l'article 8 du 2012-924 du 30 juillet 2012, la liste d'aptitude au grade de REDACTEUR TERRITORIAL au titre de la promotion interne 2022 est arrêtée ainsi qu'il suit :

REDACTEUR TERRITORIAL

NOM	PRENOM	COLLECTIVITE
BIZET	ELODIE	COMMUNE DE DANGEAU
CRESPEAU	CAROLINE	COMMUNE DE LUISANT
DIVANACH	MURIELLE	SYNDICAT CULTURE SPORT LOISIRS MAINTENON-PIERRES
DUCIMETIERRE	MAXIME	CDC DU BONNEVALAIS
FRANCOIS	LAURENCE	AGGLO DU PAYS DE DREUX
LEROUGE	PRISCILLA	COMMUNE D'AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN
MARCOU	ERIKA	COMMUNE DE SAUSSAY
TROCHERIE	EVELYNE	CDC ENTRE BEAUCE ET PERCHE

Soit 7 femmes et 1 homme

ARTICLE 2 : En application de l'article 523-5 du code général de la fonction publique et de l'article 8 du 2012-924 du 30 juillet 2012, la liste d'aptitude au grade de REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE au titre de la promotion interne 2022 est arrêtée ainsi qu'il suit :

APRES EXAMEN PROFESSIONNEL

NOM	PRENOM	COLLECTIVITE
GENY	DEBORAH	COMMUNE DE VERNOUILLET

Soit 1 femme.

ARTICLE 3 : La validité de la présente liste est de 2 ans à compter du 1^{er} juillet 2022. L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le candidat inscrit pour la première fois sur la liste d'aptitude, qui ne serait pas nommé dans un délai de 2 ans à compter de la date de publication du présent arrêté, pourra être réinscrit sur la liste d'aptitude pour une troisième année, s'il en a fait la demande écrite au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir au moins un mois avant le 1^{er} juillet 2024 ; il pourra être réinscrit pour une quatrième et dernière année s'il en a fait la demande un mois avant le 1^{er} juillet 2025

ARTICLE 4: Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir, affiché dans les locaux du Centre de Gestion et notifié aux agents inscrits sur la présente liste d'aptitude. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à LUISANT, le 21 juin 2022
 Le Président,



Bertrand MASSOT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 22/06/22 et de la publication le 23/06/2022

Par délégation
 La DGS
 Céline ROUSSET